

CONSEIL MUNICIPAL

☞ REUNION DU 25 JUIN 2024 ☞

PROCES VERBAL SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ▶ DELIBERATION PORTANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS KILOMETRIQUES DES AGENTS DANS LE CADRE DE DEPLACEMENT TEMPORAIRE
- ▶ PROCEDURE POUR LES BIENS EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE – PROPRIETE « 10 ROUTE DU DONJON »
- ▶ ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES ET URBAINES – MARCHÉ PUBLIC ET DEMANDES DE SUBVENTION
- ▶ INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11



L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de **SALIGNY SUR ROUDON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Luc MARQUANT, Maire.

Date de la convocation : 22 juin 2024

Étaient présents : MMES et MRS MARQUANT Jean-Luc, ROUX Sylvain, CHABERT Gilles, DESMOULES Maryse, LAINÉ Lionel, DUBOIS Jean-Marie, CHARPIN Karine, LAMOTTE Magali, PERONNET Chantal, PETIT Dominique.

Absent(s) excusé(s) : DE BARTILLAT Gérard, KLEE Arnaud, PACAUD Quentin

Absent (s) : /

Procuration (s) : DE BARTILLAT Gérard à LAINÉ Lionel

Secrétaire de séance : ROUX Sylvain

PROCES – VERBAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 28 mai 2024.

Délibération 32 / 2024 - PORTANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS KILOMETRIQUES DES AGENTS DANS LE CADRE DE DEPLACEMENT TEMPORAIRE

M. le Maire indique que le dispositif juridique applicable aux frais de déplacements des agents communaux conduit la collectivité à délibérer sur un certain nombre de points.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prendre en compte le remboursement des frais d'indemnités kilométriques dès lors que l'agent a été préalablement autorisé.
- autorise les agents à utiliser leur véhicule personnel pour effectuer les déplacements professionnels,
- dit que les crédits sont inscrits au budget communal concernant l'ensemble des frais de déplacement des agents communaux.

2- PROCEDURE POUR LES BIENS EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE – PROPRIETE « 10 ROUTE DU DONJON »

Le Maire expose au conseil municipal la procédure pour les biens en état d'abandon manifeste qui se déroule selon le schéma suivant :

La commune **repère les parcelles bâties ou non bâties dépourvues d'occupants** à titre habituel et manifestement non entretenues et constate ensuite par un **procès-verbal provisoire** l'état d'abandon manifeste pour être affiché pendant 3 mois à la Mairie et sur les lieux de situation concernés ; il sera également notifié aux propriétaires titulaires des droits réels

Au terme du délai de 3 mois ou à défaut de réalisation des travaux au terme du délai fixé pour les réaliser, le Maire constate l'état d'abandon manifeste de la parcelle par un procès-verbal définitif. Ce procès-verbal est tenu à la disposition du public.

Délibération 33 / 2024 - DISPOSITIF DE SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER – PROGRAMME DU BUDGET ASSAINISSEMENT POUR L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET URBAINES

Le Maire rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions et modalités de soutien du Conseil Départemental de l'Allier applicables au 1^{er} janvier 2024 pour l'étude du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et urbaines :

Présentation du devis de l'étude / LARBRE INGENIEURIE – 23000 GUERET / 39 400.00 € HT et 47 280.00 € TTC

Détail du Plan de financement du projet :

Dépenses HT		Recettes	
Estimation LARBRE INGENIERIE	39 400.00	Conseil Départemental 70 %	27 580.00
		TOTAL DE L'AIDE	27 580.00
		Autofinancement 30 %	11 820.00
TOTAL	39 400.00	TOTAL	39 400.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le plan de financement exposé en annexe du programme

- Sollicite :

- M le Président du Conseil départemental de l'Allier,
Pour le soutien et l'attribution de la subvention pour le projet cité ci-dessus.

INFORMATIONS

a) Bureaux des élections législatives

- Bureau du 30 juin 2024 :

- PRESIDENT : ROUX Sylvain ; VICE-PRESIDENT : LAINE Lionel

8 H / 10 H 30	10 H 30 / 13 h	13 h / 15 h 30	15 h 30 / 18 h
LAINÉ Lionel	CHABERT Gilles	DESMOULES Maryse	ROUX Sylvain
LAINÉ Ghislaine	DE BARTILLAT Gérard	LAMOTTE Magali	CHARPIN Karine
ROUX Sylvain	ROUX Sylvain	PACAUD Quentin	PETIT Dominique

- Bureau du 7 juillet 2024 :

- PRESIDENT : MARQUANT Jean-Luc ; VICE-PRESIDENT : ROUX Sylvain

8 H / 10 H 30	10 H 30 / 13 h	13 h / 15 h 30	15 h 30 / 18 h
ROUX Sylvain	ROUX Sylvain	DESMOULES Maryse	MARQUANT Jean-Luc
DUBOIS Jean-Marie	DE BARTILLAT Gérard	LAMOTTE Magali	CHARPIN Karine
PERONNET Chantal	LAINÉ Lionel	PACAUD Quentin	PETIT Dominique

b) M. le Maire informe le conseil municipal que par jugement en date du 18 juin 2024, le tribunal de commerce de CUSSET a prononcé la **liquidation judiciaire du commerce** « le P'tit roudon ».

c) Suite à un dysfonctionnement du **photocopieur à l'école primaire**, le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise IMAGE LASER COULEUR nous a transmis des propositions pour la mise en place d'un photocopieur reconditionné.

d) **Organisation de la journée festive du 13 juillet 2024 à partir de 12H00** avec repas champêtre offert pour les Salignois au marché couvert avec les associations des aînés et artisans, comité des fêtes, et le club de pétanque.

Date de la prochaine réunion : **mardi 27 août 2024 à 19 h 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

